

Déchèterie d'Hénon : de nouvelles conditions d'accès

Lamballe Terre & Mer, dans le cadre de sa politique concernant la gestion des déchets, fait évoluer ses conditions d'accès à la déchèterie d'Hénon à partir du 1^{er} octobre 2024.

Accès de la déchèterie autorisé aux véhicules jusqu'à 2,10 m

Conformément au règlement intérieur des déchèteries et en adéquation avec le règlement de facturation de la Redevance Incitative (disponibles sur lamballe-terre-mer.bzh), une différence d'accès est réalisée à l'entrée des déchèteries suivant la hauteur du véhicule :

- les véhicules dont la hauteur est inférieure à 2,10 m doivent passer sous un portique et chaque passage est alors comptabilisée en VISITE,
- les véhicules dont la hauteur est supérieure à 2,10 m doivent s'enregistrer au niveau d'un pont-basculé et chaque apport est alors pesé et comptabilisé en DEPOT.

Or, contrairement aux 5 autres déchèteries du territoire, la déchèterie d'Hénon, du fait de la configuration des lieux et par manque de surface foncière, ne peut pas recevoir l'implantation de pont-basculé.

De ce fait, et afin d'harmoniser les règles d'accès sur les six déchèteries de son territoire, l'Agglomération de Lamballe Terre & Mer limite donc l'accès de la déchèterie d'Hénon uniquement aux véhicules de moins de 2,10 m de hauteur.

Les véhicules de plus de 2,10m de hauteur peuvent se rendre sur les autres déchèteries de Lamballe Terre & Mer et notamment sur la déchèterie située dans la Zone Artisanale du Vau Jaune sur la commune de Bréhand.

Déchets verts : dépôts momentanément interdits

Par décision de justice, Lamballe Terre & Mer doit procéder au déplacement des espaces et équipements dédiés à la collecte et au stockage des déchets végétaux dans la déchèterie d'Hénon.

De ce fait, l'apport des déchets verts dans cette déchèterie sera interdit à partir du 1^{er} octobre 2024, de manière temporaire, jusqu'à la fin des travaux envisagés permettant de répondre aux obligations juridiques.

Les usagers ont la possibilité de se déplacer sur les autres déchèteries du territoire et notamment sur celle située dans la Zone Artisanale du Vau Jaune sur la commune de Bréhand.

Adresses et horaires des 6 déchèteries de l'agglomération : lamballe-terre-mer.bzh

Contact presse : Florence BAËHL - Chargée de communication
02 96 50 59 42 - florence.baehl@lamballe-terre-mer.bzh